

SEANCE ORDINAIRE DU 22/06/2018

L'an 2018, le 22 juin, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

Présents : Tous les membres sont présents, sauf Monsieur JACOB Jean Marie procuration donnée à Monsieur SAINTVOIRIN Guy, Madame SAUTEBIN Joëlle, Messieurs Blandin Gilles et GUILLET Jonathan.

Article 1 : Election du secrétaire de séance :

A 20 h, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr ZELEK Patrick se propose au secrétariat de mairie. Il est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :

Madame BONDENET Marie Odile demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du mardi 29 mai 2018. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

Article 3 : Indemnités agent recenseur :

Suite à la réunion du mardi 29 mai 2018, Madame ZELEK Léane a été désigné agent recenseur pour la période du 17 janvier au 16 février 2019 par le conseil municipal. Madame Le Maire propose une indemnité de 300 euros allouée à l'agent recenseur.

Le conseil municipal adopte cette indemnité à l'unanimité des présents.

Article 4 : Réfection de la voie « sous la Prusse » :

Madame BONDENET Marie Odile et la commission voirie ont consulté trois entreprises pour la réfection de la « voie sous la Prusse ».

Au regard des devis, prestations et après discussion, le conseil municipal retient l'entreprise VAUGIER de VELLECHEVREUX pour la réfection de cette voie d'un montant de 43 764,90 euros HT soit 52 517,88 euros TTC.

Madame le Maire doit se renseigner au niveau des subventions et des banques pour un prêt.

Article 5 : Vente d'un bien sur la commune :

Madame Le Maire annonce au conseil municipal que la maison d'un particulier est à vendre sur la commune. Elle demande si la commune souhaite exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal ne souhaite pas utiliser le droit de préemption sur ce bien.

Article 6: Questions et informations diverses :

- Journées citoyennes : Monsieur HOUG Sébastien a listé les travaux sur la commune (désherbage, nettoyage...). Les conseillers municipaux présents décident de se partager des tâches.
- Entretien des chemins et du cimetière : pour l'instant une seule entreprise a remis un devis pour l'élagage et le fauchage de tous les chemins sur la commune d'ACCOLANS. Et un devis pour le nettoyage des thuyas et des feuillus sur le cimetière. A suivre.
- Eclairage public : A la demande de Madame Le Maire, l'entreprise MG ELEC se renseigne pour l'option LED pour l'ensemble du réseau communal.
- Les poteaux à incendie : ces derniers ont été vérifiés le samedi 16 juin 2018 par le SDIS de L'Isle Sur Le Doubs.

Madame Le Maire clôt la séance à 22 h35.